

## AVIS

Conformément à l'article 16 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que **la société LIFE & STYLE SARL a été autorisée à exploiter un hôtel à Vianden - 126, Grand-rue, numéro cadastral 454/2334, section B de Vianden.**

**(arrêté du Ministre du Travail du 10 avril 2026, no 3A/2026/0021/170)**

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de quarante jours.

Un recours contre la décision est ouvert devant le Tribunal Administratif qui statuera en dernière instance et comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau, soit du tribunal d'arrondissement à Luxembourg, soit celui à Diekirch.

Vianden, le 14 avril 2026

le bourgmestre

le secrétaire

